



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC des Collines-de-l'Outaouais de ce qui suit :

Le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté lors d'une séance régulière tenue le 19 décembre 2019 par sa résolution 19-12-339, le règlement n° 279-19 concernant le Régime de retraite des policiers syndiqués de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Toute question relativement au contenu de cet avis peut être adressée au directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en composant le 819-827-0516 poste 2223 ou via l'adresse courriel cchenier@mrcdescollines.com

Avis public donné le 14 janvier 2020 conformément au règlement numéro 254-17 visant la publication des avis publics de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Claude J. Chénier
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim